

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 9 JUILLET 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 JUILLET à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. BRUGIDOU David.

Excusés :

M. MOINEAU Philippe pouvoir à Mme CHATOT Magali.
Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte pouvoir à Madame Le Maire.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. COUDERC Patrick pouvoir à M. GALABERT Vivian.
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.

Absents :

Mme BARRAULT Simone.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Monsieur Stéphane GABEN a été désigné secrétaire de séance.

2025.41 OBJET : Candidature au programme « Renov' mon école » lancé par TE 47.

Madame Le Maire et Mme DERRAMOND ne prennent pas part au vote.

VOTE : 23 Pour.

I- Exposé des motifs :

La commune de Bon Encontre, comme l'ensemble des communes du département, est adhérente au syndicat de communes Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble de leur territoire.

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne exerce de plus diverses compétences optionnelles liées aux énergies ou à leur utilisation, et le syndicat est également fortement engagé pour la transition énergétique et la maîtrise des consommations d'énergies.

Depuis fin 2021, TE 47 accompagne ses communes membres à la transition énergétique en leur proposant des prestations pouvant porter sur le conseil et l'accompagnement, des audits énergétiques du patrimoine bâti, le suivi des consommations d'énergies, les optimisations tarifaires, la détection des bâtiments les plus consommateurs et les actions correctives associées...

TE 47 se lance dans une nouvelle opération dénommée « Rénov'mon école », afin de favoriser des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments d'enseignement. La consommation énergétique mais aussi le confort hygrothermique et la qualité de l'air sont en effet devenus des enjeux majeurs pour les collectivités, notamment dans les écoles. Les enfants seront de plus en plus souvent exposés à de fortes chaleurs en période scolaire en raison du réchauffement climatique. Souvent anciens, à l'utilisation intermittente, les écoles peuvent voir leur consommation énergétique diminuer significativement et leur confort être amélioré via des actions d'isolation, ou par une régulation efficace.

L'opération se déroulera sur 3 années : 2026, 2027 et 2028.

Le projet Rénov'mon Ecole met en œuvre une ingénierie spécifique permettant d'optimiser les coûts pour les collectivités.

TE 47, appuyé par un assistant à Maître d'Ouvrage programmate, accompagnera la commune dans la définition du besoin avec l'élaboration du programme des travaux, la recherche des financements complémentaires, la maîtrise d'œuvre et le suivi administratif.

Il portera la réalisation de l'opération par mandat de maîtrise d'ouvrage délivré par la commune.

Le coût de réalisation des travaux, souvent important, pourra être financé selon deux modalités :

- par l'intracring, un dispositif de financement innovant

Une contractualisation financière avec la Banque des Territoires permet à TE 47 de mettre à la disposition des collectivités pour une période de trois ans, une avance remboursable de plusieurs millions d'euros avec des taux préférentiels pour les travaux à temps de retour inférieurs à 13 ans, permettant de réaliser des d'actions à fort potentiel d'économies d'énergie à court et moyen termes.

- par un prêt classique

Pour les travaux présentant un temps de retour supérieur à 13 ans, TE 47 souscrira un prêt conventionnel sur une durée de 20 ans minimum.

TE 47 aura à sa charge la gestion administrative et financière des dossiers en relation avec la Banque des Territoires, les organismes bancaires et la commune.

La contribution de la commune versée à TE 47 sera en partie remboursée au travers des économies d'énergie induites sur le fonctionnement des bâtiments après travaux.

La durée de celle-ci sera variable en fonction du temps de retour sur investissement et de l'équilibre de l'opération déduction faite des aides diverses qui auront été perçues.

La commune de Bon Rencontre, qui a déjà confié des audits énergétiques sur ses bâtiments à TE 47, se porte candidate à ce dispositif pour l'école élémentaire Georges Brassens. Le bâtiment, qui accueille à ce jour 347 élèves, répond à l'ensemble des prérequis de l'opération et présente un bon potentiel d'économie d'énergie réalisable, l'objectif de performance au sens du décret tertiaire étant d'au moins 50 % d'économie d'énergie pour 2040.

Une convention cadre de délégation et de transfert de maîtrise d'ouvrage sera établie entre la commune et TE 47 pour acter le financement et fixer les modalités opérationnelles et techniques de réalisation des opérations de rénovation énergétique.

La commune s'acquittera auprès de TE 47 :

- des frais de gestion comprenant l'ingénierie de TE 47 et le remboursement de la dette contractée pour la réalisation des travaux de Bon Rencontre selon des modalités qui restent à définir. Le règlement par la collectivité intervient après la récupération du FCTVA et l'obtention d'éventuelles aides (Fonds Verts, DETR, FEDER, CEE, ACTEE).
- des coûts TTC inhérents aux études et travaux.

Le remboursement s'effectuera sous la forme d'une avance remboursable (prêt à taux très compétitif souscrit par TE 47 pour le compte de la commune) sur une durée comprise entre 15 et 25 ans, en concertation avec la collectivité et suivant ses capacités de désendettement.

L'opération bénéficie des aides ACTEE, portées par la FNCCR.

Selon les types de travaux réalisés, ceux-ci pourront se faire pendant et/ou hors périodes scolaires, même si la majorité des travaux seront menés durant l'été.

La collectivité aura la possibilité de se retirer du dispositif :

- après la restitution du programme et avant la consultation de la maîtrise d'œuvre ;
- après la restitution de l'Avant-Projet Sommaire (APS), tranche ferme de la maîtrise d'œuvre ;
- après la restitution de l'Avant-Projet Définitif (APD), tranche conditionnelle 1 de la maîtrise d'œuvre ;

Si la collectivité se retire, les frais engagés par TE 47 pour les études seront à la charge de la collectivité déduction faite des aides ACTEE.

Dans le cas où la collectivité poursuit l'opération, ces frais sont incorporés dans le plan de financement et les avances remboursables et bénéficient là-aussi des aides ACTEE.

II- Considérants et références juridiques :

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'opération Rénov mon école lancée par TE 47, il convient que les membres du conseil municipal :

- approuve la candidature de la commune de Bon Encontre à ce dispositif pour ses bâtiments de l'école élémentaire Georges Brassens ;
- approuve la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et TE 47 pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école ;
- approuve le principe du remboursement de l'opération financée par TE 47 pour le compte de la commune ;
- au vu du résultat des études, se réserve la possibilité de ne pas faire réaliser les travaux et dans ce cas, la collectivité prendra en charge les frais d'études réalisés ;
- précise que l'opération pourra se dérouler sur les exercices 2026, 2027 ou 2028.

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE la candidature de la commune de Bon Encontre à ce dispositif pour ses bâtiments de l'école élémentaire Georges Brassens.

APPROUVE la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et TE 47 pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école.

APPROUVE le principe du remboursement de l'opération financée par TE 47 pour le compte de la commune ;

DIT qu'au vu du résultat des études, se réserve la possibilité de ne pas faire réaliser les travaux et dans ce cas, la collectivité prendra en charge les frais d'études réalisés ;

PRECISE que l'opération pourra se dérouler sur les exercices 2026, 2027 ou 2028.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 15 juillet 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,

Stéphane GABEN